

AMOEBBA CONFIRME LES ETAPES REGLEMENTAIRES EUROPEENNES

Lyon, le 5 avril 2018 - AMOEBBA (FR0011051598 - AMEBBA), producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau, confirme les dates des ultimes étapes avant la publication de la décision du Comité des Produits Biocides (CPB) concernant la demande d'approbation de la substance active *Willaertia magna*.

La Société confirme la réception le 4 avril 2018 du rapport d'évaluation du Groupe de Travail sur les Microorganismes ainsi que l'ébauche de l'opinion du CPB.

La Société a la possibilité de soumettre jusqu'au 13 avril des commentaires sur ces deux documents, qui serviront de base pour les discussions au sein du Comité des Produits Biocides (CPB) lors de la session du 26 avril 2018.

L'opinion du CPB devrait être adoptée lors de cette session, puis rendue publique à la fin du mois de mai 2018. La décision devra ensuite être adoptée par la Commission Européenne au cours du second semestre 2018.

Le contenu des documents et des discussions ne pouvant être divulgués avant publication par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA), la Société ne pourra communiquer la décision avant ladite publication de l'opinion du CPB par l'ECHA.

*« La procédure Européenne doit se dérouler intégralement afin de permettre une décision souveraine du BPC. Cette discussion finale et décision du BPC du 26 Avril à Helsinki en présence d'Amoéba se tiendra sous couvert de confidentialité selon les dispositions de l'ECHA. Amoéba devra attendre la réception de l'opinion officielle de la part de l'ECHA pour communiquer cette information. », déclare **Fabrice PLASSON, Président Directeur Général d'AMOEBBA.***



A propos d'AMOEBEBA :

Amoéba a pour ambition de devenir le leader mondial du traitement du risque microbiologique dans l'eau, les plaies humaines et la protection des plantes. Notre solution BIOMEBA est une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aérorefrigérantes industrielles (TARs) évalué à 1,7 Md€⁽¹⁾ sur un marché global des biocides chimiques pour le traitement de l'eau, estimé à 21 Md€⁽²⁾. A terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros⁽³⁾ aux Etats-Unis, et le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Mds€⁽⁴⁾. La commercialisation du BIOMEBA pour utilisation dans les tours de refroidissement industrielles est sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires locales.

Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) avec une filiale au Canada et aux Etats-Unis, Amoéba est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-biocide.com.

(1): Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(2): Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3): BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies," Wellesley, MA, 2017

(4): Biopesticides Worldwide Market 2013, CPL, Wallingford, UK

Contacts :

Amoéba

Nathalie COMBROUSSE
Responsable Marketing Communication
04 81 09 18 15
nathalie.combrousse@amoeba-biocide.com

Actifin

Ghislaine GASPARETTO
Communication financière
01 56 88 11 11
ggasparetto@actifin.fr